



SECRETARIAT GENERAL
POUR L'ADMINISTRATION
DIRECTION DES RESSOURCES
HUMAINES
SOUS-DIRECTION DES PERSONNELS
BUREAU DU RECRUTEMENT

AVIS DE CONCOURS

Officier de la police nationale concours externe et interne nationaux session 2021

CALENDRIER DES CONCOURS

Date limite de dépôt des dossiers :	20 novembre 2020 * * cachet de La Poste faisant foi
Date limite inscription en ligne :	20 novembre 2020 à 18 heures
Épreuves d'admissibilité :	19 et 20 janvier 2021
Résultats d'admissibilité :	26 mars 2021 (14h00)
Épreuves de pré-admission :	
Tests psychotechniques et épreuves sportives :	6 avril au 23 avril 2021
Résultats de pré-admission :	30 avril 2021 (14h00)
Épreuves d'admission :	
- épreuves orales :	
• concours interne	du 1^{er} juin au 4 juin 2021
• concours externe	du 8 juin au 18 juin 2021
• art. 7	du 22 juin au 30 juin 2021
Résultats d'admission :	le 8 juin 2021 à 14h pour le concours interne le 22 juin 2021 à 14h pour le concours externe le 2 juillet 2021 à 14h pour les candidats concernés par l'art. 7

* L'administration décline toute responsabilité pour les dossiers qui ne seraient pas parvenus dans les délais impartis.

LES VOIES D'ACCÈS

CONCOURS EXTERNE

CONCOURS INTERNE

Le nombre de postes offerts sera communiqué ultérieurement

CONDITIONS DE RECEVABILITÉ DES CANDIDATURES

CONCOURS EXTERNE

CONCOURS INTERNE

- être de nationalité française ;
↳ *Toutefois, ceux en instance d'acquisition de cette nationalité peuvent également postuler. Leur candidature ne sera définitivement recevable que s'ils l'obtiennent au plus tard à la date des épreuves écrites, soit le 19 janvier 2021 ;*
- être âgé de 35 ans au plus au 01/01/2021 (sauf dérogations) ;
- être titulaire d'une licence ou d'un diplôme équivalent avant la date d'entrée en école de police ou justifier d'au moins 3 ans d'activité dans la même catégorie socioprofessionnelle que celle de l'emploi postulé (**catégorie 45** figurant dans la nomenclature des professions et catégories socio-professionnelles établie par l'INSEE). La durée d'activité est réduite à 2 ans si le candidat est titulaire d'un diplôme immédiatement inférieur à celui requis ;
- être en règle au regard de la législation du service national.

- être affecté dans un service placé sous l'autorité du ministre chargé de l'Intérieur ;
- justifier au 1^{er} janvier 2021 d'au moins 4 ans de services publics effectifs, à compter de la titularisation ;
- se trouver à plus de 11 ans de la limite d'âge du corps pour les fonctionnaires actifs de la police nationale.

RETRAIT ET DÉPÔT DES CANDIDATURES

ATTENTION : Ne cumulez pas dossier papier et inscription en ligne

RETRAIT :

- **Par internet :**
 - www.prefecture-police-paris@interieur.gouv.fr
 - <http://www.lapolicenationalerecrute.fr>
(retrait du dossier ou inscription en ligne)

- **A défaut sur place :**

Préfecture de Police
Bureau du Recrutement
11 rue des Ursins
75004 PARIS
3^{ème} étage
Accueil – pièce 308
(métro Cité ou RER B ou C : St Michel Notre-Dame)

DÉPÔT :

- **Par internet :**
 - <http://www.lapolicenationalerecrute.fr>
 - au plus tard le 20 novembre 2020 à 18 heures
- **Par courrier :**
 - au plus tard le 20 novembre 2020 cachet de La Poste faisant foi :
- **Sur place :**
 - au plus tard le 20 novembre 2020 entre 8h30 et 16h30 :

Préfecture de Police
Bureau du Recrutement
11 rue des Ursins
75004 PARIS
3^{ème} étage
Accueil – pièce 308
(métro Cité ou RER B ou C : St Michel Notre-Dame)